

**SHAW RESOURCES
MODÈLE DE FICHE SIGNALÉTIQUE**

SABLE DE SILICE

SECTION I – IDENTIFICATEUR UTILISATION DE LA MATIÈRE

Nom/Identificateur de la matière: Sable de Silice (Grandeurs No. 2, 1, 0, 00)
Utilisation de la matière: Aggrégats abrasif projeté

Nom de fabricant:
 Shaw Resources
 Nova Scotia Sand & Gravel Operation
 P.O. Box 60
 Shubenacadie, Nouvelle Écosse, B0N 2H0
N° de téléphone d'urgence: 1-902-758-2095
Fax #: 1-902-758-3622

Nom du fournisseur :
 Même
N° de tél. d'urgence: Même
Fax #: Même

SECTION II - ÉLÉMENTS

Éléments dangereux	Numéro CVAS	%	LC ₅₀ ppm (inhalation)	LD ₅₀ mg/kg (oral)
Quartz	14808-60-7	60-100%	p.d.	p.d.

SECTION III – DONNÉES PHYSIQUES

État Physique:	Solide	Point de congélation (°C):	1600°C
Odeur et apparence:	Inodore – Particules Blanches	pH:	S.O.
Seuil de l'odeur (p.p.m.):	S.O.	Densité de la vapeur (Air=1):	S.O.
Densité:	2650 kg/M ³	Taux d'évaporation:	Point de Fusion 1600°C
(Coefficient de partage eau/huile):	S.O.	% de la volatilité:	0%
Pression des vapeurs (mm):	S.O.	Solubilité dans l'eau (20°C):	S.O.
Point d'ébullition (°C):	2230°C	Densité g/ml:	1.40g/ml

SECTION IV – DANGER D'INCENDIE ET D'EXPLOSION DE LA MATIÈRE

Inflammabilité:	S.O.
Moyens d'extinction:	S.O.
Sensibilité à une décharge statique:	faible
Point d'éclair (°C) et méthode:	S.O.
Seuil d'explosion maximal/minimal (% par volume):	S.O.
Température d'auto-ignition (°C):	S.O.
Produits susceptibles de s'enflammer:	S.O.

SECTION V – DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique:	Oui
Incompatibilité avec d'autres matières:	Agents forts oxydants
Rétroactivité de dans quelles conditions:	S.O.
Produits dangereux en état de décomposition:	S.O.

SECTION VI – PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES PRODUIT

DL₅₀ de la matière:	pas disponible	CL₅₀ de matière:	pas disponible
Valeurs limitées d'exposition:	0.1 Mg/M ³ Poussière Respirable		
Voie d'absorption:	Inhalation Chronique		
S.O.	sans objet		
P.D.	pas disponible		

Nom/Identificateur de la matière : **Sable de silice**

Effets de l'exposition chronique au produit : Le cristallin de silice est la cause de la silicose, une maladie chronique et progressive des poumons. Même si la silicose est une maladie de poumon non-cancéreuse, en 1987 l'agence internationale sur la recherche du cancer (AIRC) publia le monographe 42, une revue « Silica and Some Silicates », indiquant qu'il y a de l'évidence limitée « que le cristallin de silice peut causer le cancer » En supplément 7, le AIRC conclue que le cristallin de silice est « probablement cancérigène »

Irritation :	Irritation des yeux, du nez et de la gorge.
Sensibilité :	N'est pas supposé de se produire.
Matières synergique :	Non identifiées
Cancérogénicité :	AIRC classe le silice dans le groupe 2A Prob. Cancérigène.
Effets nocifs sur la reproduction :	renseignements insuffisants.
Térotogénicité :	renseignements insuffisants.
Mutagénicité :	renseignements insuffisants.

SECTION VII – MESURES DE PRÉVENTION

Équipement de protection individuelle :	Respirateur approuvé NIOSH ou autre approuvé pour protection contre la poussière est recommandé d'être porté.
Grants (préciser) :	Requis lors de projection.
Appareil respiratoire (préciser) :	Type approuvé selon concentration de poussière dans l'air.
Appareil oculaire (préciser) :	Verres de sécurité.
Vêtement (préciser) :	Habit pour projection industriel.
Autres (préciser) :	Vêtement approuvé par NIOSH ou autre pour projection industrielle lors de projection d'agrégats.
Contrôle mécanique (par exemple, ventilation, Processus en milieu fermé, préciser) :	Ventilation adéquate pour maintenir concentration de poussière en dessous de valeurs limitées d'exposition.
Méthode relative aux débords et aux fuites :	Répare les sacs endommagés. Éviter les balayage à sec. Utiliser un aspirateur ventilé, ou un jet d'eau, pour éviter de créer la poussière.
Élimination des déchets :	Disposition normale de sable – considéré comme non-hasardeux.
Méthode et équipement de manutention :	Éviter e faire de la poussière – Maintenir des bonnes pratiques d'entretien. Porter des respirateurs approuvés NIOSH ou autre approuvé.
Recommandations générales :	Réviser les règlements de la santé pour l'exposition a la silice selon les spécifications de la province ou territoire. Éviter de créer la poussière, et maintenir des bonnes pratiques d'entretien. Porter des respirateurs approuvés NIOSH (ou autre approuve).

SECTION VIII – PREMIERS SOINS

Peux :	S.O.
Yeux :	Arosé généreusement avec de l'eau pendant 15 minutes. Si l'irritation persiste consulter un médecin.
Inhalation :	Se déplacer à l'air frais et s'éloigner de la source d'irritation. Si des symptômes se produisent consulter un médecin.
Ingestion :	S.O.
Recommandations générales :	Réviser les règlements de la santé pour l'exposition à la silice selon spécifications des provinces ou créer la proussière et maintenir des bonnes pratiques d'entretien. (Porter des respirateurs approuvés NIOSH ou autre.)

SECTION IX – PRÉPARATION, DATE DE LA F.S.

Renseignements supplémentaires/commentaires :	Le niveau de silice respirable augmentera dramatique avec la diminution de la grosseur des particules.
Les sources utilisées :	“Threshold Limit Values & Biological Exposure Indices” - American Conf. Of Governmental Industrial Hygienists 1988-89; IARC Monograph #42 & Supplement 7-1987-88; “Evaluation of Carciogenic Risks of Chemicals to Humans” World health Org. Canadian Center for Occupational Health & Safety – Hamilton, Ontario.

Préparé par: Gordon Dickie, BSc Geology, General Manager

Ph. # 1-902-758-4700

Dat : juin 2011

Ces renseignements et recommandations sont offerts à titre de service à notre clientèle, et ne relève en rien la responsabilité de l'utilisateur de faire appel à d'autre sources pertinentes d'information, et de respecter les lois et procédures de sécurité. Ces informations sont précises au moment de leur préparation et sont de sources fiables. Toutefois, Shaw Resources! n'est pas responsable de l'exactitude de cette information, ni d'aucune réclamation de l'utilisateur, relativement à l'utilisation de l'information ci-dessus.